

AIDE ALIMENTAIRE BILATÉRALE—(fin)

	Blé		Farine	
	Quantité	\$	Quantité	\$
	(tonne longue)		(tonne longue)	
1963-1964				
Inde.....	19,322.5	1,500,000.00	—	—
Pakistan.....	9,508.5	750,000.00	—	—
Ceylan.....	—	—	8,853.0	999,974.85
Birmanie.....	3,087.0	324,950.31	—	—
Indonésie.....	—	—	2,774.0	323,317.10
Rép. Vietnam.....	—	—	825.5	84,627.13
1964-1965				
Inde.....	186,157.0	13,999,999.89	—	—
Pakistan.....	49,244.0	3,682,560.12	—	—
Ceylan.....	—	—	8,500.0	884,093.48
Birmanie.....	4,592.0	349,999.87	—	—
Rép. Vietnam.....	—	—	1,463.0	149,972.13
1965-1966				
Inde.....	228,784.4	17,359,112.07	—	—
Pakistan.....	49,691.4	3,649,999.95	—	—
Ceylan.....	—	—	19,424.0	1,999,835.64
Birmanie.....	—	—	3,136.0	349,998.32
1966-1967*				
Inde.....	895,488.0	68,593,877.80	33,301.0	3,685,479.62
Pakistan.....	75,909.9	5,899,999.04	—	—
Ceylan.....	—	—	17,150.0	1,999,941.00
Ghana.....	—	—	15,868.0	1,981,488.76
Algérie.....	—	—	8,242.0	999,904.65

*Les chiffres pour 1966-1967 couvrent les quantités exportées jusqu'au 28 février 1967.

[Français]

QUÉBEC—A PROPOS DE L'AUGMENTATION DU
PERSONNEL AU BUREAU LOCAL

Question n° 2689—L'hon. M. Ricard:

1. Depuis qu'il a été décidé de donner conditionnellement un supplément de pension de vieillesse à ceux qui y sont admissibles, quelle a été l'augmentation du personnel attaché à la section en cause au bureau de la ville de Québec du ministère de la Santé et du Bien-être social?

2. Quel sera le montant total des salaires annuels supplémentaires payés à ces employés additionnels?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le bureau régional de Québec emploie actuellement un personnel intermittent afin de faire face à la première phase de la mise en œuvre du régime de supplément du revenu garanti. Le recrutement de ce personnel intermittent a commencé en janvier et le nombre de ces employés a augmenté graduellement jusqu'au total actuel de 194. On s'attend que cette première phase sera terminée d'ici la fin d'avril, ce qui entraînera une diminution du nombre d'employés occasionnels.

2. Il est impossible, en ce moment, d'évaluer exactement le nombre d'employés, et la classe

[L'hon. M. Martin.]

de ces derniers, qui permettront l'administration continue de ce régime et, par conséquent, d'évaluer le montant total qui devra être versé en salaires chaque année. Nous ne disposerons de ces renseignements que lorsque suffisamment de demandes auront été étudiées pour nous permettre de déterminer convenablement la somme et la nature du travail à exécuter.

[Traduction]

LA PUBLICITÉ DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DU BIEN-ÊTRE À LA TÉLÉVISION
AMÉRICAINNE

Question n° 2695—M. Prittie:

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ou quelque autre organisme en son nom, a-t-il payé des annonces commerciales en 1966 et en 1967 à la station de télévision KVO5 de Bellingham (Washington) É.-U.?

2. Le ministère a-t-il payé des annonces commerciales à quelque autre station de radio et de télévision des États-Unis en 1966 et en 1967?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui. Il s'agissait de courtes annonces portant sur le régime de supplément du revenu garanti et télévisées au cours des semaines du 20 et du 27 février 1967.